

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE LABASTIDE D'ANJOU
Délibération du Conseil Municipal n° 37 / 2022

	Séance du 18 Juillet 2022
Date de convocation : 11 Juillet 2022	L'an deux mil vingt-deux, le 18 Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Nathalie NACCACHE, Maire.
Membres en exercice : 15	
Présents : 9	
Votants : 9	
Secrétaire de séance : Annie STEMER	Présents : Mesdames et Messieurs Christophe AYRIBIE - Max BACHARAN – Jérôme BARTHES - Brigitte BUISSON – Pascale CAUNES - Claire DARCHY - Walter EDLINGER - Nathalie NACCACHE - Annie STEMER Absents excusés : Mesdames et Monsieur Thierry BACQUIE – Alain GALINIER - Jean-Yves GONZALES - Anne PHILIPPE – Christian PIERRE - Chantal VILOTTE
Domaine :	3 Domaine et patrimoine 3.2 Aliénations
Objet :	Demande de rétrocession d'une parcelle communale

Vu la demande émanant de Monsieur Franck HERTAULT, propriétaire du 11 Rue de la Forge sollicitant la rétrocession d'une bande de terre appartenant à la commune jouxtant la parcelle AA 16,

Considérant que cette petite parcelle n'a pas d'utilité pour la commune,

Considérant que l'achat de cette petite parcelle permettra au propriétaire de pouvoir consolider le mur longeant sa parcelle

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord de principe pour la rétrocession de cette parcelle à l'Euro symbolique

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur

AUTORISE Madame le Maire à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser la rétrocession de cette parcelle

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus, et ont les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.
LABASTIDE D'ANJOU, le 18 Juillet 2022

Le Maire,
Nathalie NACCACHE



Rendue exécutoire par :
Affichage en mairie :

29 JUL. 2022